FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM ——— 416
Moto-Club ——— AMCSOMMAUTHE
N° d'affiliation ——— 2216
Date ——— 09 et 10/07/2022
Lieu ——— SOMMAUTHE
Organisateur technique - GERARD LEVÊQUE
E-mail ——— jean-noeldelandhuy@orange.fr
Téléphone ——— 0681940868

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 | Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 | Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Didier Larose	Licence : 014513
Président du Jury ou Arbitre*	DANEL Ludovic	Licence 069748
Membre du Jury	SIMON Alain	Licence 150708
Membre du Jury	Marcel Gourdet	Licence : 203699
Commissaire technique responsable	Christian Bourgerie	Licence : 281482
Responsable du chronométrage	Marcus Maierhofer	Licence : 362568

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 | Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Championnat excellence	13		125cc 2T et plus	Grand Est
championnat 125cc 2T	13		125cc2T	Grand Est
championnat 85cc	9	15	85cc	Grand Est
championnat 65cc	7	11	65cc	Grand Est
trophées vétérans-féminines	40-13		125cc 2T et plus	Grand Est
tropkées motos anciennes	13		125cc 2T et plus	Grand Est
championnat Quad	16		225cc a 500cc	Grand Est
championnat side car Cross	17 (15)		350 2T à 750 2T -1000 4T	Grand Est
trophée 250 cc	13		125cc 2T et250cc4T	Champagne Ardenne
trophée 450 cc	15		250 2T-350 4T-450 4T	Champagne Ardenne

Engagement :
Site Internet ---- http://inscriptions.liguemotograndest.fr/
Contact ---------- secrétariat de la LMGE
Téléphone ------- 0383188368 E-mail--- contact@liguemotograndest.fr

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 20£/82£
Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☐ **OUI** (*75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **Dr Désiré NANJI**

Nombre de secouristes **15**

Hôpital le plus proche ..... **SEDAN**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **25 mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **circuit de la Gobine**

Adresse ..... **08240 SOMMAUTHE**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	54
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	33
En manche :	30

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1540 m**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Largeur de la grille ..... **35 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **80 m**

Nombre d'OCP* **18**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 05/05/2022	Date : 24/05/2022	Date : 01/06/2022
		Numéro : 22/0497
AMICALE MOTO - CROSS SOMMAUTHE 08240 SOMMAUTHE Tél. 03.24.[illegible]3 10	LIGUE MOTO GRAND EST Maison Régionale des Sports 13, Rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE Tél : 03.83.18.87.68	FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 A Rue Rennequin 75017 PARIS 01 49 25 77 00